

d'élaborer un règlement qui permettra à ce pays de rester neutre et au peuple laotien de mettre en valeur les ressources de son pays, mais qu'elle aura aussi pour résultat de gagner de nouveaux amis au Canada et nous aidera à jouer un rôle encore plus important dans les affaires mondiales.

Commission pour le Ruanda-Urundi

La nomination d'un Canadien comme membre de la Commission de revision judiciaire spécialement constituée par les Nations Unies pour le Ruanda-Urundi, a été annoncée par M. Green le 5 mai, dans les termes suivants:

J'aimerais annoncer la nomination du député de Charlevoix (M. Asselin) à la Commission de revision judiciaire spécialement constituée par les Nations Unies pour le territoire sous tutelle belge du Ruanda-Urundi.

Le territoire, de faible étendue, est densément peuplé. C'est une enclave de l'Afrique équatoriale bornée, à l'ouest, par le Congo—Léopoldville—au nord par l'Ouganda, à l'est et au sud par le Tanganyika. Ancienne colonie allemande, il est administré depuis 1919 par la Belgique, qui a d'abord détenu un mandat de la Société des Nations, puis y a exercé la tutelle sous l'égide des Nations Unies.

Le 21 avril, l'Assemblée générale a adopté à une grande majorité de voix, y compris celle du Canada, une résolution par laquelle des directives précises étaient données à la Belgique pour l'administration du territoire et son évolution vers l'indépendance. La résolution prévoyait aussi l'application d'une amnistie générale et l'établissement d'une commission spéciale formée de trois pays, qui aura pour tâche de reviser nombre de condamnations pour délits graves et de voir à faire relâcher les prisonniers ou à rapatrier les exilés. Le Canada, ainsi que le Brésil et la Tunisie, a été choisi pour faire partie de cette Commission, qui doit ce mois-ci entreprendre un voyage de trois semaines en Belgique et dans le Ruanda-Urundi, afin de soumettre un rapport aux Nations Unies avant la tenue, en août prochain, d'élections législatives dans ce territoire. Naturellement, les frais de la Commission sont à la charge des Nations Unies.

Comme vous le savez, l'honorable député de Charlevoix a toutes les qualités voulues pour cette tâche. Il a une grande expérience juridique et politique et il s'est intéressé d'une façon spéciale aux affaires internationales. En 1958, il était membre de la délégation canadienne à la réunion de Londres de l'Association parlementaire de l'OTAN et, au cours de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vient de se terminer, il était le représentant canadien au sein de la Commission juridique et au sein de la Commission de tutelle qui s'est occupée du cas du Ruanda-Urundi. Cet honorable député a fourni un excellent apport au travail des Nations Unies au cours de la dernière session.